

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 5 décembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, M. Molossi, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, Mme Lagarde, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

Mme Laroche donnant pouvoir à M. Molossi
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi
Mme Maroun donnant pouvoir à M. Grandin

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Derkaoui, Mme Abomangoli, Mme Capanema, Mme Labbé, M. Taïbi, M. Hervé, Mme Valleton, M. Monany, M. Chevreau, M. Prudhomme



Délibération n° 05-08 du 5 décembre 2019

AVENANT N°1 AU MARCHÉ SUBSÉQUENT N°6 À L'ACCORD CADRE DE MAÎTRISE D'ŒUVRE – ASSISTANCE AU MAÎTRE D'OUVRAGE POUR LES TRAVAUX DE RESTRUCTURATION DE LA CUISINE DE PRODUCTION POUR LE PASSAGE EN OFFICE DE RÉCHAUFFAGE AU COLLÈGE PIERRE DE GEYTER À SAINT-DENIS.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 modifiée relative aux marchés publics et ses décrets d'application,

Vu la délibération du conseil général n°2014-XI-72 du 27 novembre 2014, approuvant le « Plan ambition collège »,

Vu la délibération du conseil départemental n°2015-IV-15 du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu sa délibération n°1-2 du 15 janvier 2015 approuvant un accord cadre de maîtrise d'œuvre de réhabilitation ou réutilisation de bâtiments dans le cadre du plan exceptionnel d'investissement 2015-2020,

Vu la décision de la commission d'appel d'offres du 11 mars 2015, attribuant les marchés accords cadres de maîtrise d'œuvre,

Vu le marché subséquent à l'accord cadre n°20169300001659,

Sur le rapport du président du conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- APPROUVE les travaux complémentaires relatifs au marché subséquent n°6 de marché de maîtrise d'œuvre pour la restructuration des locaux de la cuisine de production pour le passage en office de réchauffage au collège Pierre Degeyter à Saint-Denis pour 15 680,36 euros HT, soit 18 816,43 euros TTC portant le nouveau montant du marché à 74 760,33 euros HT, soit 89 712,40 euros TTC ;



- APPROUVE l'avenant au marché, dont projet ci-annexé, à conclure avec le Cabinet Fabien Gantois Architectes ;

- CHARGE M. le président du conseil départemental de signer ledit avenant au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental,
et par délégation,

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.